



Division de la statistique du revenu

75F0002MIF - 00014

**Questionnaire de l'interview sur le revenu
- mai 2000**

**Enquête sur la dynamique du travail et du
revenu**

Préparé par :
Judy Sauvé
Heather Lathe
Andrea Hiltz
Bonnie Hastings

Mars 2001



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordiolinguistique et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355: revenu@statcan.ca) ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web : <http://www.statcan.ca>

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils detélécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Numéro pour commander seulement(Canada et États-Unis)	1 800 267-6677

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Les prix ne comprennent pas les taxes de vente

On peut se procurer ce produit n° 75F0002MIF - 00014 au catalogue sur internet gratuitement. Pour obtenir un numéro de ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Questionnaire de l'interview sur le revenu - mai 2000 Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2001

N° 75F0002MIF - 00014 au catalogue

Périodicité : Irregulier

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca

POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE



SOMMAIRE

En mai 2000, on a recueilli, dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), des données sur le revenu auprès des deuxième et troisième panels.

Les répondants ont le choix entre répondre à des questions sur leur revenu au cours d'une interview ou autoriser Statistique Canada à utiliser aux fins de l'EDTR les données figurant dans leur déclaration de revenus.

Le présent document a pour objet de décrire la méthode de collecte des données et le contenu de l'interview sur le revenu de 2000.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca

POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	9
2. QUOI DE NEUF	10
3. COMMENT LIRE CE DOCUMENT	14
4. INTERVIEW SUR LE REVENU	14
5. QUESTIONS SUR LE REVENU	16
6. VÉRIFICATIONS	33
ANNEXE: AIDE EN LIGNE POUR LE REVENU (clé CTRL + F1)	35

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca

POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE



1. INTRODUCTION

En mai 2000, on a recueilli, dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, des données sur le revenu pour une septième année consécutive.

Les répondants avaient le choix entre répondre aux questions sur le revenu au cours d'une interview ou autoriser Statistique Canada à utiliser, aux fins de l'EDTR, les données figurant dans leur déclaration de revenus.

Seules les personnes âgées de 16 ans ou plus le 1^{er} janvier 2000 ont été soumises à l'interview sur le revenu de 2000. Les cohabitants (nouveaux membres) recensés à l'occasion de l'interview de janvier ont été interrogés au sujet de leur revenu de 1999 (s'ils avaient 16 ans ou plus). Les nouveaux cohabitants n'ont pas été repérés au cours de l'interview de mai 2000. Ils seront repérés au cours de l'interview sur le travail de janvier 2001 et questionnés en mai 2001 sur leur revenu de 2000.

Ce document de recherche présente le contenu de l'interview sur le revenu¹, y compris le libellé et le cheminement des questions ainsi qu'un choix de réponses attendues.

¹ Les questions du module CONTACT sont présentées dans un autre document.

2. QUOI DE NEUF

Nouvelles questions : IN_Q150, IN_Q155, IN_Q160, IN_Q165, IN_Q170, IN_Q175, IN_Q180, IN_Q185, IN_Q190, IN_Q195 et CAI_SO

IN_Q150 to IN_Q195 ont été ajoutées pour la première fois à des fins de collecte de données sur la contribution au fonds de pension de l'employeur et sur les cotisations professionnelles/ primes d'assurance en cas de faute professionnelle, de même que sur les cotisations syndicales. Ces montants de dépenses seront utilisés pour le calcul de définitions plus étroites du revenu disponible plutôt que du revenu après impôt traditionnel. Il a été nécessaire d'avoir plusieurs questions importantes afin de prendre en considération un chevauchement possible du contenu avec l'interview sur le travail pour certains répondants. Seulement IN_Q160, IN_Q175 et IN_Q190 mèneront directement aux nouvelles variables.

CAI_SO : Cela est une exigence de l'application afin de mettre à jour et de conserver les données entrées.

Questions modifiées : (Le numéro des anciennes questions est entre crochets.)

Bon nombre de questions sur les sources de revenu ont été reformulées, mais les seuls changements de conception ou de définition sont ceux indiqués ci-dessous pour IN_Q105, IN_Q110 et IN_Q115 (toutes relatives au revenu de retraite dans le secteur privé).

Toutes les références aux numéros de boîtes, etc. des divers relevés ont été supprimées. Elles ont été remplacées par les références à la déclaration de revenus du fédéral ou du

provincial. Des directives supplémentaires ont été ajoutées au besoin (par exemple, «ligne 129 si pension et non retrait»).

IN_Q100 (inc-q3-17)

«Refus» et «Ne sais pas » sont maintenant entrées séparément et la source 07 signifie maintenant «Autre (précisez)».

IN_Q105 (inc_q3-18)

Comprend maintenant les données sur les paiement de FERR et les rentes. Elles étaient auparavant incluses dans IN_Q110 («retraits de FERR»), même si quelques-unes des données peuvent avoir été déplacées ici.

IN_Q110 (inc_q3-19)

Désormais, ne comprend plus les données sur les paiements de FEER et les rentes; elles sont maintenant incluses dans IN_Q105. La spécification «si pension et non retrait» a été ajoutée pour que ce point soit mieux distingué de IN_Q115, laquelle possède le même numéro de ligne pour l'impôt.

IN_Q115 (inc_q3-20)

La spécification «si retrait et non pension» a été ajoutée pour que ce point soit mieux distingué de IN_Q110, laquelle possède le même numéro de ligne pour l'impôt. (La distinction est importante pour le traitement.)

IN_Q125, IN_Q130, IN_Q135 (inc_q3-23, inc_q3-24, inc_q3-25)

«Refus» et «Ne sais pas» sont maintenant entrées séparément et la source 12 signifie maintenant «Autre (précisez)».

Questions supprimées

INC_Q2B

Cette question a été supprimée parce qu'elle était utilisée à des fins de remerciement des répondants du panel 1 au cours de leur dernière année de participation à l'enquête s'ils avaient donné à l'EDTR la permission de consulter leur déclaration de revenus.

INC-3-22

La source de revenu «argent reçu de personnes vivant à l'extérieur du ménage et relié aux dépenses du ménage» a été supprimée. Elle a été ajoutée à l'année de référence 1993. Toutefois, cette somme est déjà comptée comme revenu par la personne qui fait ce transfert. De plus, ce type de transfert ne fait pas partie de la définition du revenu.

Impôt sur le revenu

La collecte de l'«impôt sur le revenu pour [année de référence]» n'a pas été utile étant donné que les parties fédérales et provinciales n'ont pas été déclarées séparément et qu'elles peuvent avoir été confondues avec le montant toujours dû à la fin de l'année. L'EDTR calcule l'impôt sur le revenu en utilisant le revenu déclaré et ce calcul est considéré meilleur que les valeurs déclarées.

Attribution des noms

L'attribution de noms a été normalisée à la lumière des recommandations formulées par le groupe des normes de Statistique Canada.

C = (p. ex. IN_C001) = vérification interne

N = (p. ex. PRXY_N1) = instructions à l'intention de l'intervieweur

E = (p. ex. IN_E015) = instruction de vérification, lue à haute voix au répondant

Renumérotation des questions

Comme dans le questionnaire sur le travail, toutes les questions sont maintenant renumérotées en tranche de 5, ce qui permettra d'ajouter de nouvelles questions plus tard.

ANCIENNE QUESTION	NOUVELLE QUESTION	ANCIENNE QUESTION	NOUVELLE QUESTION
INC_Q1	PRXY_N1	INC_Q3-12	IN_Q075
INC_Q2	IN_Q005	INC_E3-12	IN_E075
INC_Q2A	IN_Q010	INC_Q3-13	IN_Q080
INC_Q2B	SUPPRIMÉE	INC_E3-13	IN_E080
INC_Q3-1	IN_Q015	INC_Q3-14	IN_Q085
INC_E3-1	IN_E015	INC_Q3-15	IN_Q090
INC_Q3-2	IN_Q020	INC_Q3-16	IN_Q095
INC_Q3-3	IN_Q025	INC_Q3-17	IN_Q100
INC_Q3-4	IN_Q030	INC_Q3-18	IN_Q105
INC_Q3-5	IN_Q035	INC_Q3-19	IN_Q110
INC_Q3-6	IN_Q040	INC_Q3-20	IN_Q115
INC_Q3-7	IN_Q045	INC_Q3-21	IN_Q120
INC_Q3-8	IN_Q050	INC_Q3-22	SUPPRIMÉE
INC_Q3-9	IN_Q060	INC_Q3-23	IN_Q125
INC_E3-9	IN_E060	INC_Q3-24	IN_Q130
INC_Q3-10	IN_Q065	INC_Q3-25	IN_Q135
INC_Q3-11	IN_Q070	INC_Q3-26	IN_Q140
INC_E3-11	IN_E070		

3. COMMENT LIRE CE DOCUMENT

Numéros des questions

Pour chaque section, les numéros des questions correspondent aux chiffres utilisés dans le logiciel et qui apparaissent à l'écran de l'ordinateur de l'intervieweur. Le texte en **gras** est lu, tel qu'il est écrit, par l'intervieweur. Les questions qui sont précédées de «**INTERVIEWEUR** :» sont des questions auxquelles l'intervieweur répondra directement sans les poser au répondant.

Postes déjà remplis

Il s'agit de postes propres à l'interview de chacun des répondants. Le logiciel ajoute les renseignements pertinents à la question, ce qui facilite le travail de l'intervieweur.

[répondant] - Il s'agit du prénom et du nom de la personne à qui la question se réfère. Il ne s'agit pas nécessairement de la personne qui parle à l'intervieweur.

4. INTERVIEW SUR LE REVENU

La collecte de données a été effectuée au moyen de l'interview assistée par ordinateur (IAO) décentralisée, surtout par téléphone, à partir du domicile de l'intervieweur. Les ménages visés par l'enquête ont reçu en avril un bulletin comportant une lettre du directeur régional et un rappel indiquant que les répondants ont le choix entre se soumettre à une interview ou donner l'autorisation de consulter leur dossier fiscal. Plusieurs pages du bulletin fournissaient de l'information au sujet des sources de revenu sur lesquelles des données seraient recueillies, ainsi que des instructions sur la façon de déclarer les revenus à l'intention des répondants qui opéraient pour l'interview. Comme il est plus facile de répondre aux questions sur le revenu en se référant à la déclaration de revenus le texte indiquait les numéros des lignes pertinentes du formulaire de déclaration de revenus pour

1999. Dans le cas de ceux qui désiraient se préparer au préalable à l'interview, il y avait suffisamment d'espace pour que trois membres du ménage puissent inscrire les montants correspondant à leur revenu respectif.

Au cours de la période de collecte (mai 2000), les intervieweurs ont communiqué avec les ménages admissibles à la composante «revenu» de l'enquête. Certains ménages étaient mixtes, c'est-à-dire qu'ils comptaient à la fois des répondants qui avaient déjà donné l'autorisation de consulter leur dossier fiscal ou d'autres qui avaient refusé de le faire, ou d'autres encore qui n'avaient pas produit de déclaration de revenus. On n'a pas recueilli de données sur le revenu auprès des membres qui avaient donné leur autorisation auparavant ou qui l'avaient fait à l'occasion de la conversation de mai 2000. Certains ménages ont accepté de participer à l'interview sur le travail mais ont refusé de prendre part à celle sur le revenu; ces ménages ne font pas partie de l'échantillon de mai. Dans la mesure du possible, les données ont été recueillies au cours de la même conversation téléphonique et ce, pour tous les membres admissibles. Si un membre du ménage désirait répondre pour lui-même, l'intervieweur pouvait recueillir les renseignements séparément ou le rappeler à une heure prédéterminée. Dans le cas des répondants qui ont donné à Statistique Canada l'autorisation de consulter leur dossier fiscal, l'interview a été interrompue.

Afin de réduire le fardeau des répondants, on n'a pas communiqué avec les ménages dont le seul membre qui n'avait pas donné son autorisation était âgé de 16 ou 17 ans. Les résultats des interviews des années précédentes ont montré que la plupart des membres de ce groupe d'âge n'ont pas de revenu. On leur demandera l'autorisation de consulter leur déclaration de revenus le mois de janvier suivant.

Pour les répondants qui ont été interviewés, les vérifications ont été programmées selon l'information recueillie dans le cadre de l'interview de janvier sur le travail pour rappeler

C'est une question obligatoire; «Refus» et «Ne sait pas» ne sont pas des réponses valides.

IN_Q010 : **Merci d'avoir participé à cette enquête.**

INTERVIEWEUR : Fin de l'interview pour [répondant]. Appuyez sur <Enter> pour continuer.

passer à CAI_SO

IN_Q015 : REVENU DE TRAVAIL

Au cours de l'année 1999, quel était son revenu provenant des sources suivants?

Au cours de l'année 1999, quel était votre revenu provenant des sources suivants?

Salaires et traitements pour tous les emplois occupés avant retenus, y compris les pourboires et commissions.

(Lignes 101 et 104 de la déclaration de revenus)

Si aucun montant n'est déclaré, mais un montant était déclaré en janvier

passez à IN_E015

Autrement

passez à IN_Q020

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 1 000
Maximum : 100 000

IN_E015 : **Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à avoir un montant pour salaires et traitements. L'avons-nous oublié?**

IN_Q020 : **Revenus nets d'un emploi autonome agricole, y compris les paiements et remboursements reçus de programmes agricoles, les paiements de la Commission canadienne du blé, de l'assurance-récolte, etc.**

(Ligne 141)

Fourchette ferme : Minimum : -999995
Maximum : 999995

Fourchette souple : Minimum : -5 000
Maximum : 100 000

IN_Q025 : **Revenus nets d'un emploi autonome non agricole, y compris les revenus d'entreprise, de profession libérale, de commissions, et de pêche.**

(Lignes 135, 137, 139 et 143)

Fourchette ferme : Minimum : -999995
Maximum : 999995

Fourchette souple : Minimum : -5 000
Maximum : 150 000

IN_Q030 : REVENU D'INVESTISSEMENT

Intérêts de comptes de banque et autres dépôts, de certificats d'épargne, d'obligations d'épargne du Canada et autres obligations, etc.

(Ligne 121)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 999995

Fourchette souple : Minimum : 25
Maximum : 50 000

IN_Q035 : **Dividendes (montant imposable)**

(Ligne 120)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 10
Maximum : 50 000

IN_Q040 : **Gains en capital imposables**

(Ligne 127)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 25
Maximum : 50 000

IN_Q045 : **Autres revenus de placements**

(Lignes 122 et 126)

Fourchette ferme : Minimum : -999995
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : -1 000
Maximum : 50 000

IN_Q050 : **RÉVENUS DE SOURCE GOUVERNEMENTALE**

Prestation fiscale canadienne pour enfants et les prestations et crédits provinciaux ou territoriaux pour enfants

(aucune mention sur la déclaration de revenus)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 200
Maximum : 14 000 pour Québec
9 000 pour Ontario et C.-B.
7 000 pour la reste du Canada

IN_Q060 : **Pension de sécurité de la vieillesse, Supplément du revenu garanti et allocation au conjoint du gouvernement fédéral**

INTERVIEWEUR : Exclure les suppléments provinciaux (indiquez-les avec l'assistance sociale, IN_Q075)

(Lignes 113 et 146; OU la ligne 146 seulement sur le formulaire T1S-B/T1S-C)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 2 300
Maximum : 12 000

Si un montant est déclaré et âge < 60 passez à IN_E060
Si aucun montant n'est déclaré et âge > 64 passez à IN_E061
Autrement passez à IN_Q065

IN_E060 : **Habituellement, ce genre de revenu n'est versé qu'aux personnes âgées de 60 ans et plus. S'agirait-il d'un revenu provenant d'une autre source?**

IN_E061 : **Habituellement, les personnes âgées de 65 ans et plus reçoivent ce genre de revenu. L'avons-nous oublié?**

INTERVIEWEUR : La Pension de sécurité de la vieillesse est universelle. (Mais le Supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint ne le sont pas.)

IN_Q065 : **Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)**

(Ligne 114)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 500
Maximum : 15 000

IN_Q070 : Prestations d'assurance-emploi

(Ligne 119)

Si aucun montant n'est déclaré, mais un
montant était déclaré en janvier
Autrement

passez à IN_E070
 passez à IN_Q075

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 500
Maximum : 22 500

IN_E070 : Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à avoir un montant pour les prestations d'assurance-emploi. L'avons-nous oublié?

IN_Q075 : Assistance sociale et autres suppléments de revenu de sources provinciale ou municipale

(Ligne 145)

Si aucun montant n'est déclaré, mais un
montant était déclaré en janvier
Autrement

passez à IN_E075
 passez à IN_Q080

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 300
Maximum : 25 000

IN_E075 : **Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à avoir un montant pour les prestations d'assistance sociale. L'avons-nous oublié?**

IN_Q080 : **Indemnités pour accidents du travail**

(Ligne 144)

Si aucun montant n'est déclaré, mais un montant était déclaré en janvier

passez à IN_E080

Autrement

passez à IN_Q085

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 200
Maximum : 50 000

IN_E080 : **Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à avoir un montant pour les indemnités pour accidents du travail. L'avons-nous oublié?**

IN_Q085 : **Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)**

(aucun mention sur la déclaration de revenus)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 100
Maximum : 1 500

IN_Q090 : **Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux**

(Ligne 479; OU les lignes 455, 459, 460 et 462 de la déclaration de revenus du Québec)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 25
Maximum : 3 000

IN_Q095 : **Pensions aux anciens combattants, et pensions et allocations de guerre aux civils**

(Aucun mention sur la déclaration de revenus)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 300
Maximum : 50 000

IN_Q100 : **Autres revenus de sources gouvernementales (veuillez préciser)**

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 100
Maximum : 25 000

IN_N100 : INTERVIEWEUR : Précisez la source

01. Paiements aux particuliers dans l'industrie de la pêche
02. Paiements de gouvernements fédéral et provinciaux pour programmes de formation
03. Réductions et rabais pour taxes foncières
04. Prestations d'adaptation pour les travailleurs
05. Paiements régulier des régimes d'assurance automobile provinciaux
06. Allocation de maternité du Québec
07. Autre (précisez)
98. Refus
99. Ne sait pas

Si 07, Autre (précisez) est déclarée, l'écran suivant apparaît :

SpecTxt

IN_N100

INTERVIEWEUR : Précisez

IN_Q105 : REVENU DE PENSIONS, REER, FERR

Pensions de retraite, y compris les rentes et les paiements de FERR

(Ligne 115)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 500
Maximum : 50 000

IN_Q110 : **Rentes reçues d'un REER, à l'exclusion des retraits d'un REER**

(Ligne 129 s'il s'agit d'une pension et non d'un retrait)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 100
Maximum : 50 000

IN_Q115 : **Retraits d'un REER**

(Ligne 129 s'il s'agit d'un retrait et non d'une pension)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 700
Maximum : 25 000

IN_Q120 : AUTRES REVENUS

Pension alimentaire reçue, pour conjoint et/ou pour enfants

(Ligne 128 plus les montants pour enfants)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 1 000
Maximum : 25 000

IN_Q125 : **Autres revenus - source 1 (veuillez préciser)**

(Ligne 130 plus les montants additionnels)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 10
Maximum : 25 000

IN_N125 : INTERVIEWEUR : Précisez la source

01. Bourse d'études, de perfectionnement ou de recherche
02. Règlements d'assurance-vie ou autre
03. Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur
04. Revenus provenant de l'extérieur du Canada (si pas déjà indiqués)
05. Gains de loteries ou de jeu
06. Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu
07. Héritage
08. Prestations supplémentaires d'assurance-emploi de l'employeur ou du syndicat
09. Paiements de l'aide à l'enfance
10. Intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques
11. Revenu régulier d'une succession ou d'un fond en fiducie
12. Autre (précisez)
98. Refus
99. Ne sait pas

Si 12, Autre (précisez) est déclarée, l'écran suivant apparaît :

SpecTxt

IN_N125

INTERVIEWEUR : Précisez

IN_Q130 : **Autres revenus - source 2 (veuillez préciser)**

(Ligne 130 plus les montants additionnels)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 10
Maximum : 25 000

IN_N130 : INTERVIEWEUR : Précisez la source

01. Bourse d'études, de perfectionnement ou de recherche
02. Règlements d'assurance-vie ou autre
03. Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur
04. Revenus provenant de l'extérieur du Canada (si pas déjà indiqués)
05. Gains de loteries ou de jeu
06. Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu
07. Héritage
08. Prestations supplémentaires d'assurance-emploi de l'employeur ou du syndicat
09. Paiements de l'aide à l'enfance
10. Intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques
11. Revenu régulier d'une succession ou d'un fond en fiducie
12. Autre (précisez)
98. Refus
99. Ne sait pas

Si 12, Autre (précisez) est déclarée, l'écran suivant apparaît :

SpecTxt

IN_N130

INTERVIEWEUR : Précisez

IN_Q135 : **Autres revenus - source 3 (veuillez préciser)**

(Ligne 130 plus les montants additionnels)

Fourchette ferme : Minimum : 0
Maximum : 9999995

Fourchette souple : Minimum : 10
Maximum : 25 000

IN_N135 : INTERVIEWEUR : Précisez la source

01. Bourse d'études, de perfectionnement ou de recherche
02. Règlements d'assurance-vie ou autre
03. Allocations de retraite et indemnités de cessation d'emploi de l'employeur
04. Revenus provenant de l'extérieur du Canada (si pas déjà indiqués)
05. Gains de loteries ou de jeu
06. Assurance salaire et paiements d'un régime de sécurité du revenu
07. Héritage
08. Prestations supplémentaires d'assurance-emploi de l'employeur ou du syndicat
09. Paiements de l'aide à l'enfance
10. Intérêts reçus de prêts ou d'hypothèques
11. Revenu régulier d'une succession ou d'un fond en fiducie
12. Autre (précisez)
98. Refus
99. Ne sait pas

Si 12, Autre (précisez) est déclarée, l'écran suivant apparaît :

SpecTxt

IN_N135

INTERVIEWEUR : Précisez

IN_Q140 : Confirmation de total

Selon les montants déclarés, l'ordinateur a calculé un revenu total de \$[*revenu total calculé par l'ordinateur]. Ce montant semble-t-il correct?

*[Revenu total calculé] est obtenu par le total des questions IN_Q015 à IN_Q135

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sait pas

Si oui passez à IN_C002
Autrement passez à IN_Q141

IN_Q141 : **Pouvez-vous donner une estimation de son revenu total?**

Pouvez-vous donner une estimation de votre revenu total?

INTERVIEWEUR : Si aucun revenu en 1999, entrez 0.

Si 0 entré passez à IN_C002
Si montant entré est différent
du total calculé par l'ordinateur passez à IN_E143
Autrement passez à IN_C002

Fourchette souple : Maximum : 250 000

IN_E143 : **L'ordinateur a calculé un revenu total de \$[revenu total calculé].
Pourrions-nous réviser les montants? J'ai peut-être fait une
erreur.**

passez à IN_C002

IN_C002 : Si âge > 69 passez à IN_Q195
Si indicateur : flag_obs = 0
(pas d'emploi dans l'année de référence) passez à IN_Q195
Si indicateur : char271=1
(a contribué à un régime de pension
par des déductions sur la paie) passez à IN_Q150
Si indicateur : char271=2
(n'a pas de régime de pension ou n'a pas
contribué par des déductions sur la paie) passez à IN_C005
Si indicateur : char271=0
(refus, ne sait pas, non déclaré
au cours de l'interview sur le travail) passez à IN_Q155

IN_Q150 : **Selon les renseignements fournis en janvier, il a cotisé à un régime
de fonds de pension de l'employeur pendant une partie de l'année
1999 ou pendant toute l'année. Est-ce exact?**

Selon les renseignements fournis en janvier, elle a cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur pendant une partie de l'année 1999 ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, vous avez cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur pendant une partie de l'année 1999 ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sait pas

Si oui passez à IN_Q160
Autrement passez à IN_C005

IN_Q155 : **En 1999, a-t-il cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur?**

En 1999, a-t-elle cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur?

En 1999, avez-vous cotisé à un régime de fonds de pension de l'employeur?

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sait pas

Si oui passez à IN_Q160
Autrement passez à IN_C005

IN_Q160 : **En 1999, quel était le montant total de ses cotisations à un régime de fonds de pension de l'employeur?**

En 1999, quel était le montant total de vos cotisations à un régime de fonds de pension de l'employeur?

(Ligne 207)

INTERVIEWEUR : Il s'agit de la Déduction pour régimes de pension agréés.

Fourchette souple : Minimum : 50
Maximum : 9 995

passez à IN_C005

IN_C005 : Si indicateur : selfempl = 1 (un ou plusieurs emplois ont un type de travail = «travailleur autonome»)

passez à IN_Q165

Autrement

passez à IN_C010

IN_Q165 : **Selon les renseignements fournis en janvier, il était travailleur autonome pendant une partie de l'année 1999 ou pendant toute l'année. Est-ce exact?**

Selon les renseignements fournis en janvier, elle était travailleuse autonome pendant une partie de l'année 1999 ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, vous étiez travailleur(se) autonome pendant une partie de l'année 1999 ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sait pas

Si oui passez à IN_Q170

Autrement passez à IN_C010

IN_Q170 : **En 1999, a-t-il versé des cotisations professionnelles ou des primes d'assurance-responsabilité professionnelle?**

En 1999, a-t-elle versé des cotisations professionnelles ou des primes d'assurance-responsabilité professionnelle?

En 1999, avez-vous versé des cotisations professionnelles ou des primes d'assurance-responsabilité professionnelle?

Selon les renseignements fournis en janvier, elle était syndiquée ou couverte par une convention collective pendant une partie de l'année 1999 ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

Selon les renseignements fournis en janvier, vous étiez syndiqué(e) ou couvert(e) par une convention collective pendant une partie de l'année 1999 ou pendant toute l'année. Est-ce exact?

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sait pas

Si oui passez à IN_Q190
Autrement passez à IN_Q195

IN_Q185 : **En 1999, était-il syndiqué ou couvert par une convention collective?**

En 1999, était-elle syndiquée ou couverte par une convention collective?

En 1999, étiez-vous syndiqué(e) ou couvert(e) par une convention collective?

1. Oui
2. Non
8. Refus
9. Ne sait pas

Si oui passez à IN_Q190
Autrement passez à IN_Q195

IN_Q190 : **En 1999, quel montant a-t-il versé en cotisations syndicales?**

En 1999, quel montant a-t-elle versé en cotisations syndicales?

En 1999, quel montant avez-vous versé en cotisations syndicales?

INTERVIEWEUR : Sur la déclaration de revenus, il s'agit des «Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables», la ligne 212. Veuillez soustraire le

montant des cotisations professionnelles et semblables, le cas échéant.

Fourchette souple : Minimum : 10
Maximum : 995

passez à IN_Q195

IN_Q195 : **Merci pour votre collaboration.**

INTERVIEWEUR : Fin de l'entrevue pour [Respondant]. Appuyez <Enter> pour continuer.

CAI_SO : INTERVIEWEUR : C'est la fin de la composante. Retournez aux questions précédentes pour effectuer les corrections nécessaires ou sélectionnez <Sortir> pour quitter la composante.

6. VÉRIFICATIONS

Les vérifications souples (autre que celles indiquées dans les questions ci-dessus) ont été utilisées au cours de la collecte des données.

Vérification du montant

Cette vérification a été utilisée pendant la collecte des données à des fins de vérification des montants de la source de revenu entrés par l'intervieweur.

Lorsque les montants entrés dans l'ordinateur dépassent la fourchette prédéterminée, un des deux messages d'erreur apparaît : **«Montant semble trop élevé»** ou **«Montant semble trop bas»**.

Ces messages apparaissent lorsque les montants entrés dépassent les fourchettes souples montrées dans les questions ci-dessus, ce qui est déterminé en utilisant les données

recueillies au cours de l'interview sur le revenu pour l'EDTR de l'année d'avant. Ces fourchettes excluent environ 5 % des montants situés en-dessous ou au-dessus des limites choisies.

L'intervieweur a le choix de «Supprimer» pour confirmer la valeur ou de «Fermer» ou d'«Aller à» pour entrer une nouvelle valeur.

POUR INFORMATION SEULEMENT

ANNEXE

AIDE EN LIGNE POUR LE REVENU (clé CTRL + F1)

POUR INFORMATION SEULEMENT

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca

POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE



IN_Q015 : Salaires et traitements

Inclure les montants «Autres revenus d'emploi» tels que les subventions de recherche (nettes des dépenses) et les paiements reçus d'un régime d'assurance de sécurité du revenu.

Exclure les allocations de retraite et de départ (indiquez-les avec Autres revenus, IN_Q125).

IN_Q020 : Revenus NETS d'un emploi autonome agricole

Ce sont les revenus moins les dépenses d'exploitation, les provisions pour amortissement et les allocations du coût en capital.

Si associé, inscrire votre part seulement.

S'il s'agit d'une entreprise constituée en société, indiquer ce revenu avec Salaires et traitements (IN_Q015) et/ou Dividendes (IN_Q035).

Indiquer les revenus nets provenant de la location d'une exploitation agricole à d'autres personnes dans Autres revenus de placement (IN_Q045).

IN_Q025 : Revenus NETS d'un emploi autonome non agricole

Ce sont les revenus moins les dépenses d'exploitation, les provisions pour amortissement et les allocations du coût en capital.

Si associé, inscrire votre part seulement.

Inclure le revenu net reçu des chambreurs.

S'il s'agit d'une entreprise constituée en société, indiquer ce revenu avec Salaires et traitements (IN_Q015) et/ou Dividendes (IN_Q035).

IN_Q030 : Intérêts

Inclure les intérêts de sources canadienne et étrangère, et les dividendes étrangers.

Pour les comptes conjoints, inscrire la part de chacun séparément.

IN_Q035 : Dividendes

Inscrire les montants imposables reçus de sociétés canadiennes.

IN_Q040 : Gains en capital imposables

Les inscrire tels que déclarés aux fins de l'impôt.

IN_Q045 : Autres revenus de placement

Inclure les montants tels que :

- * les revenus nets de location,
- * les loyers nets des exploitations agricoles louées,
- * le revenu régulier d'une succession ou d'un fonds en fiducie,
- * les dividendes en espèces des polices d'assurance-vie.

IN_Q050 : Prestation fiscale pour enfants

Celle-ci doit être déclarées par le parent qui reçoit le chèque.

Exemples :

- * Prestation pour enfants de Terre-Neuve et du Labrador
- * Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse
- * Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et Supplément du revenu gagné
- * Allocations familiales du Québec
- * Supplément du revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses
- * Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta
- * Prestation pour enfants de la Saskatchewan
- * Prestation familiale de base et prestation sur le revenu gagné de la Colombie-Britannique
- * Prestation pour enfants du Yukon

- * Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest et Supplément aux travailleurs territorial
- * Prestation pour enfants du Nunavut et Supplément aux travailleurs territorial

IN_Q065 : Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Inclure tous les genres, tels que :

- * les prestations régulières
- * les prestations d'invalidité
- * et celles pour conjoint ou enfant survivant.

IN_Q070 : Prestations d'assurance-emploi

Inclure tous les genres, tels que :

- * les prestations régulières,
- * les prestations de maladie,
- * les prestations de maternité/paternité,
- * les prestations de travail partagé
- * les prestations de formation,
- * et les prestations aux pêcheurs autonomes.

IN_Q075 : Assistance sociale

Exemples :

Terre-Neuve

- * Programme de soutien du revenu
- * Programme d'aide financière à l'enfance

Île-du-Prince-Édouard

- * Assistance sociale
- * Assistance d'aide financière à l'enfance
- * Assistance pour les garderies

Nouvelle-Écosse

- * Programme d'assistance du revenu
- * Programme de prestations familiales

Nouveau Brunswick

- * Assistance sociale
- * Prestations supplémentaires du revenu
- * Subvention pour les garderies
- * Programme des services de santé

Québec

- * Programme de soutien financier (PSF)
- * Programme d'actions positives pour le travail et l'emploi (APTE)
- * Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT)
- * Programme d'allocation-logement pour personnes de 57 ans ou plus (LOGIRENTE)
- * Programme d'allocation-logement pour les personnes âgées de 56 ans et plus et pour les familles

Ontario

- * Prestations familiales (FBA)
 - Allocations maternelles/parentales
 - Services de réadaptation professionnelle (SRP)
 - RRAG-H (pour les handicapés)

- * Assistance générale en bien-être sociale(ASG)
- * Prestations pour les enfants handicapés
- * RRAG (pour personnes âgées)

Manitoba

- * Assistance au revenu pour les personnes invalides
- * Programme d'assistance sociale provinciale
- * Programme d'assistance municipale
- * Programme de revenu supplémentaire des parents (CRISP)
- * Supplément de revenu du Manitoba à l'intention des personnes de 55 ans ou plus
- * Programme d'allocation-logement aux locataires 55 ans ou plus (SAFER, SAFFR)

Saskatchewan

- * Régime d'assistance de la Saskatchewan (SAP)
- * Régime du revenu familiales (FIP)
- * Régime de revenu de la Saskatchewan (personnes âgées)

Alberta

- * Soutien vers l'indépendance (Assistance sociale) (SFI)
- * Aide financière à l'enfance
- * Revenu assuré pour les handicaps profonds (AISH)
- * Services pour personnes invalides (SPD)
- * Programme de pension pour les veuves d'Alberta (AWPP)
- * Assistance pour besoins spéciaux (personnes âgées)
- * Prestations pour personnes âgées de l'Alberta (ASB)

Colombie-Britannique

- * Prestations d'assistance du revenu de la Colombie-Britannique
- * Programme pour les jeunes au travail
- * Aide pour personnes invalides

IN_Q105 : Pensions de retraite et de rentes

Inclure également les pensions d'un régime de participation différée aux bénéfices et d'autres régimes de retraite privés.

IN_Q115 : Retraits d'un REER

Exclure les sommes non imposables retirées pour l'achat d'une propriété.

IN_Q120 : Paiements de soutien

Inclure les montants tels que :

- * les prestations en vertu d'une décision de tribunal ou accord écrit
- * les prestations reçues par VOUS ou par QUELQU'UN D'AUTRE en votre nom pour votre prise en charge et/ou celle de vos enfants

IN_Q125, IN_Q130, IN_Q135 : Autres revenus

Exclure :

- * les revenus de la vente de propriétés, de fonds d'entreprises, d'actifs financiers ou de biens personnels;
- * les remboursements d'impôt sur le revenu;
- * les prêts reçus;
- * les prêts que le débiteur vous a remboursés;
- * les remboursements de cotisations à des régimes de retraite reliés à un emploi